EXCL. EN TAIL. DE
FOWLER & LEDURE
70, rue Nationale
LILLE
HOMMES, DAMES
et ENFANTS
BREECHES-LIVRÉES
NOUVEAUTÉS
pour la saison d'

Journal de Roubaix

A. VANESTE
30, Rue Neuve, LILLE
Choix le plus complet
de
BAGUES DE FIANÇAILLES
JOYAUX
pour
CORBEILLES DE MARIAGE

Quarante-neuvième année. — N° 308. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX JEUDI 3 NOVEMBRE 1904.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs ; Six mois..... 9 — ; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

L'HORRIBLE CRIME D'HALLUIN. -- UNE ARRESTATION

SIX Pages 5 Centimes

CAUSERIE MEDICALE

L'INOCUITÉ DE L'ACIDE BORIQUE

Les accidents qu'on lui attribue. — Un cas de mort dû à son emploi. — L'acide borique est-il un poison ? — Les causes probables des accidents qu'il a provoqués.

Dès son entrée dans le domaine thérapeutique, l'acide borique fut considéré comme inoffensif au point de vue toxique, et incapable de déterminer des accidents d'empoisonnement. Son inocuité paraissait tellement prouvée et établie qu'il était, sans ménagements, employé dans les pansements de plaies larges et profondes; il fut même préconisé par certains auteurs comme excellent agent d'amélioration, parfois de guérison dans la cure de la tuberculose pulmonaire et de l'obésité. Le professeur Gaucher qui donnait jusqu'à 8 grammes par jour d'acide borique en lavement médicamenteux ne signala jamais aucun phénomène d'intoxication.

En 1899 et en 1902, la publication de certains faits paraissant accuser l'acide borique d'empoisonnements plus ou moins accentués à la suite de grands lavages pratiqués avec la solution ordinaire à 40 pour 1.000 sur des surfaces cruantes, vinrent jeter un doute sur la bénignité du médicament, et jeter le discrédit sur son emploi.

Plus récemment un auteur américain, le docteur Ch. L. Best, a trouvé dans la littérature médicale la relation de 5 cas d'intoxication grave, dont 4 suivis de mort, survenus soit à la suite de lavages prolongés de plaies, avec des solutions saturées d'acide borique, soit après une application de cette même substance en poudre. De plus il a apporté un cas qui lui est particulier.

Il s'agissait d'un homme sain et vigoureux, âgé de 36 ans, sans tare acquise ou héréditaire. Ayant eu des ganglions au pli de l'aine d'abord enflammés, puis supurés, il fut opéré, et la plaie, bien lavée avec de l'eau salée fort bourrée d'acide borique, suturée et pansée au collodion.

Le soir du troisième jour, le malade présenta sur le cou, la poitrine, les épaules, une éruption diffuse, formée de plaques légèrement saillantes, rosées, nullement prurigineuses, sans aucune démangeaison. Le lendemain, cette éruption s'était généralisée; elle avait envahi le dos, les membres inférieurs. En même temps, éclataient des troubles généraux: sueurs froides et visqueuses, protration complète, refroidissement progressif des extrémités, vomissements continus, bilieux, même hémorrhagiques, rebelles à tout traitement. La température du malade qui, au moment de l'entrée à l'hôpital, était de 36°9, s'éleva à 38°2 ; le pouls passa de 68 à 138 pulsations à la minute et devint petit, faible, irrégulier ; le nombre des mouvements respiratoires monta de 16 à 38. Le délire bientôt s'établit et la mort survint en quelques jours au milieu d'une aggravation des symptômes signalés.

L'autopsie montra dans les organes des lésions analogues à celles produites par les maladies infectieuses.

On songea donc à incriminer une de ces affections dont l'évolution est parfois presque foudroyante. Pour la déterminer, on recueillit du sang dans le cœur et dans plusieurs autres organes. Ce liquide fut ensemencé dans des tubes de bouillon stérilisé, portés à l'étuve, mais rien ne poussa. Le bouillon demeura clair et limpide, établissant nettement qu'aucun microbe n'était renfermé dans le sang du malade. L'hypothèse d'une infection microbienne devait être rejetée et M. Ch. L. Best n'hésite pas à accuser l'acide borique, qui aurait produit l'empoisonnement en étant absorbé par les tissus à vif de la plaie.

Cette observation, relatée par le *Journal de l'Association médicale américaine*, est intéressante, mais il semble que l'auteur se soit un peu pressé d'établir des conclusions tendant à rendre responsable l'acide borique. Il ne faut pas oublier que cette substance a causé des accidents dus non à sa composition chimique, mais à sa fabrication. L'acide borique du commerce, couramment employé pour faire les solutions en usage, et mis dans les pansements, est loin d'être pur. Il renferme fréquemment des sels arsenicaux et du plomb. Suivant les proportions où ces agents toxiques se trouvent mélangés à l'acide borique, l'emploi de cet antiseptique déterminera des accidents plus ou moins graves et même la mort. Il semble que dans le cas du docteur Best, l'empoisonnement non douteux rappelle les symptômes des intoxications arsenicales. Il est fâcheux qu'une anlyse complète des viscères n'ait pas été pratiquée pour rechercher des substances toxiques. L'observation eût alors présenté un plus vif intérêt et le doute ne subsisterait pas sur l'action néfaste que peut avoir l'acide borique. Il ne paraît donc pas établi, jusqu'à plus ample informé, que ce médicament offre un danger quelconque dans son application et la preuve de sa nocivité demeure encore à faire.

Dr DAURAT.

BULLETIN

1er novembre.

Les révélations sur la délation dans l'armée prennent les proportions d'un énorme scandale. Plusieurs journaux publient des documents nouveaux.

Le Grand-Orient se solidarise avec les mouchards.

—x—

La version d'après laquelle l'escadre de la Baltique a tiré sur deux torpilleurs russes, à la suite d'une méprise, s'accrédite de plus en plus.

—x—

Les Japonais font maintenant le siège en règle de Port-Arthur. Un vigoureux bombardement a commencé le 29 octobre.

INFORMATIONS

Le mouvement des Caisses d'épargne

Paris, 1er novembre. — Voici le relevé des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations, du 21 au 31 octobre 1904 : Dépôts de fonds, 3.985.206 fr. 26 ; retraits de fonds, 4.960.018,65. Excédent de retraits, 974.812 fr. 39. — Excédents de retraits du 1er janvier au 31 octobre 1904, 34.773,121 francs 64 centimes.

Le nouveau directeur de l'Ecole Normale Supérieure

La section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique, dans la réunion qu'elle a tenue hier soir, a ratifié les propositions qui avaient été faites par le Conseil de l'Université pour la nomination de M. Ernest Lavisse au poste de directeur de l'école normale supérieure. Le ministre a signé, aussitôt après, cette nomination.

Le nouveau directeur de l'Ecole normale, membre de l'Académie française, membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, est né, en 1842, à Nouvion-en-Thiérache.

La direction des Cultes prend ses précautions

Un journal du matin dit tenir de bonne source qu'en prévision de la separaiton des Eglises et de l'Etat, le service des monuments et objets historiques s'emploie activement à classer un nombre considérable d'objets d'art appartenant aux fabriques.

« Il s'agirait, paraît-il, dit ce journal, d'éviter un exode qui se serait déjà produit pour des manuscrits appartenant à des congrégations dissoutes. »

La France et le Vatican. — Une question de M. Clémenceau

Paris, 1er novembre. — M. Clemenceau a adressé à M. Combes la lettre suivante :

« J'ai le désir de vous poser à la tribune du Sénat, en votre qualité de ministre des cultes, une question sur la mission que le gouvernement de la République française a confiée à M. de Courcel auprès de M. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat du pape Pie X.

» S'il vous est possible de me répondre, comme je n'en doute pas, je vous serai reconnaissant de vouloir bien me fixer un jour à votre convenance. »

L'exposition industrielle de Bradford

Bradford, 1er novembre. — L'Exposition Industrielle de Bradford vient d'être fermée en présence de plus de 64.000 personnes. Elle a eu un succès énorme. Pendant les six mois de sa durée, environ 2.300.000 personnes l'ont visitée et les profits nets s'élèvent à 17.000 livres sterling.

A la Chambre Espagnole

Madrid, 1er novembre. — La Chambre a approuvé une formule, acceptée par toutes les minorités en vertu de laquelle les députés seront soumis à un tribunal de cassation qui connaîtra des procès comportant des demandes à la Chambre en autorisation de poursuites. La session est close.

On estime que la situation de M. Maura est affermie.

Mort de M. Ed. Stoheliu

On annonce la mort de M. Edouard Stoheliu, décédé à Bitschwiller-Thann, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Lord Rosebery contre Chamberlain

Lord Rosebery s'est prononcé vigoureusement dans un discours, à Trowbridge, contre les agissements de M. Chamberlain. « Je regrette, s'est-il écrié, sa politique comme une politique de désastre. » Il a déclaré, en propres termes que, sciemment ou non le gouvernement de M. Balfour est l'instrument de cette politique dont il se trouve être la victime après en avoir été l'avocat.

L'inauguration de deux monuments en Autriche-Hongrie

Vienne, 1er novembre. — Deux nouveaux monuments ont été inaugurés, hier, dans la monarchie : celui de feu l'impératrice Elisabeth, à Pola, et celui du grand poète polonais Adam Mickiewicz, à Lemberg.

La statue de l'impératrice Elisabeth s'élève dans le parc Marie-Valérie, et regarde la mer, le dos tourné aux arènes.

L'inauguration du monument de Mickiewicz, dû au ciseau d'un Polonais, Popiel, a revêtu le caractère d'une fête nationale. Des quantités de députations étaient accourues de toutes les villes polonaises de la Galicie pour y assister. Les Polonais de Russie et d'Allemagne s'étaient également fait représenter. Plusieurs discours ont été prononcés qui ont célébré Mickiewicz comme le plus grand génie et le régénérateur de la nation polonaise, dont le souvenir est resté à Paris où il a professé, on s'en souvient, au Collège de France, les littératures slaves pendant de longues années.

CHOSES ET AUTRES

Un promeneur ayant été atteint assez grièvement par une tuile tombant du toit d'une vieille maison est transporté chez le pharmacien.

— Certainement, fait un badaud, le coup aurait été moins dur si la maison n'avait été couverte que d'hypothèques.

—x—

Un auteur dramatique, réputé pour la désinvolture avec laquelle il emprunte aux confreres le sujet de ses pièces, est sur le tapis de la conversation :

— Beaucoup d'esprit, ce garçon, affirme quelqu'un.

— Un esprit... à l'emporte-pièce, ajoute un confrère.

L'ÉTAT ET LA MUTUALITÉ

Le *Temps* commente ainsi la fête mutualiste de dimanche :

En ces dernières années, le socialisme sporadique, dont tout, désormais, est gangrené, a tenté d'accaparer ou de travestir l'effort mutualiste. On cherchait des solutions au problème de la maladie, de la vieillesse, de l'infortune : on se trouvait en présence de milliers de braves gens qui avaient entrepris d'obtenir eux-mêmes cette solution, sans mendier le secours de personne. Impossible de mépriser cet admirable effort, impossible de le nier. Il restait à détourner son cours, et de telle façon qu'il oblitât la source féconde d'où il a jailli : la source de toute énergie, de toute dignité et de toute grandeur humaines. Alors, comme on ne pouvait méconnaître que la prévoyance et la solidarité dans la prévoyance sont les plus belles parures dont l'homme *libre puisse honorer et embellir son travail quotidien*, on a fait espérer aux mutualistes qu'ils auraient quelque chose à gagner dans l'annexion de leur œuvre aux entreprises sournoises du socialisme d'Etat. Et pour ménager leur susceptibilité, qu'on redoutait à juste titre, on a parlé de « liberté dans l'obligation » et d' « obligation dans la liberté ». Cela ne voulait rien dire. Une fois de plus, la politique faisait tort à la clarté de l'esprit français et à la langue française elle-même.

M. Loubet a dit en propres termes : « Jugez combien » il m'est difficile de parler en observant la réserve » constitutionnelle, devant des ministres, des hommes » d'Etat, des sociologues, dont certains projets d'assis- » tanoe obligatoire me trouveraient devant eux pour » les combattre avec énergie, si je jouissais de ma li- » berté. » En vérité, ces ministres, ces hommes d'Etat et ces sociologues ne feraient tort qu'à eux-mêmes, s'ils s'étonnaient que le chef de l'Etat eût gardé la liberté de ses opinions personnelles. On peut dire de ses fonctions — d'une manière générale, et sans pousser trop loin l'analogie, — ce que l'on dit du ministère public dont « l'écriture est serve et la parole est libre. » Un président de la République n'est que le premier serviteur du pays ; et, quoi qu'il en pense, il doit rester l'interprète exacte et fidèle de la volonté populaire exprimée dans les votes du Parlement. Mais, ses devoirs constitutionnels remplis, il serait moins que rien s'il avait aboli en lui-même la liberté de sa pensée et l'indépendance de son conseile. Or, l'un des traits caractéristiques de M. Loubet, ce qui donnera une physionomie particulière et originale à sa magistrature, c'est qu'il a scrupuleusement servi la Constitution tous oublier jamais que, pour être devenu le premier citoyen de l'Etat, il n'avait renoncé à aucun des droits essentiels du citoyen.

Que les mutualistes ne perdent pas de vue cet exemple ! Qu'ils n'oublient pas que toute leur force est venue d'eux-mêmes ! La Fédération nationale de la mutualité s'honore de 4 millions de membres participants, de 600.000 adhésions annuelles, de 420 millions de patrimoine, de 120.000 pensions servies à des membres vieux ou infirmes. Et la subvention totale des communes n'est que de 600.000 francs. Et les départements ne donnent, en tout, que 250.000 francs. C'est insignifiant et misérable. On peut dire que les mutualistes ont tout fait sans le secours de personne. Quelles que soient les belles promesses dont on les flatte, qu'ils prennent garde de lâcher la proie pour l'ombre et de renoncer à ce qui fit leur force, à ce qui demeure leur raison d'être : sa liberté.

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

M. ANDRÉ ET M. COMBES

Les pieds devant ! — Les embarras du ministère

D'après le *Petit Marseillais*, après la séance, le Président du Conseil exprimait l'espoir, devant ses intimes, que le général André démissionnerait et c'est ce qui a fait croire un moment que le chef du ministère le prierait de se retirer. Dans un court entretien qu'il a eu avec lui, M. Combes a, en effet, laissé percer visiblement son désir de le voir quitter le ministère ; mais le général André a feint de ne pas comprendre.

Le Président du Conseil qui voit bien que le général André lie son sort au sien, n'ose pas lui demander sa démission ; il craint les représailles du ministre de la guerre qui, à plusieurs reprises, a dit à haute voix que, si on s'avisait de le mettre à la porte, il n'hésiterait pas à faire des révélations qui amèneraient la chute immédiate du cabinet. Cette menace fait qu'on le ménage encore aujourd'hui.

Le ministre de la guerre n'a pas encore fini de gravir son calvaire. L'interpellation de M. de Montebello va le mettre en cause d'une façon tout aussi grave, sinon plus. De l'avis de tous ceux qui savent de quelle manière le général André a agi tout récemment encore envers le commandant Cuignet, l'indignation de la Chambre sera au moins égale à celle qu'elle a manifestée si unanimement, quand elle aura été mise au courant des faits.

On affirme qu'après les révélations que M. de Montebello va apporter, le général André ne pourra plus rester à la tête de l'armée.

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Le projet Combes

Le *Journal des Débats* n'est pas plus tendre pour M. le ministre des Cultes, président du Conseil :

Est-ce un projet de M. Combes, est-ce un projet du gouvernement? C'est tout ce qu'on voudra. M. Combes a affirmé qu'il était d'accord avec ses collègues, et sans doute aussi avec le Président de la République; cependant, le papier dont il a donné lecture et laissé copie à la commission n'est signé que de lui, ni de M. le Président de la République, ni d'aucun de ses collègues. *C'est au point de vue constitutionnel, chose informe et sans nom.* Les groupes si fiers de l'Union démocratique et de la Gauche radicale s'en contenteront-ils? Ils auront fait alors beaucoup de bruit pour rien. Quelle que soit l'incorrection du papier, voyons ce qu'il contient.

S'il est difficile d'en descerner le caractère, il ne l'est pas moins d'en qualifier le contenu. On éprouve, après l'avoir lu, une véritable anxiété mentale. M. Clemenceau n'y a pas échappé, car il a l'esprit clair et le parler net, et, pour cette fois, nous sommes à peu près d'accord avec lui.

« Il n'y a qu'un mot qui serve, écrit-il. La séparation » selon M. Combes n'est pas la séparation. C'est un » régime tel qu'en peut concevoir le cerveau d'un vieux » curé non pas même retourné, mais simplement dé- » tourné de ses voies. Ajoutez tous les vices du Concor- » dat à tous les inconvénients de la liberté et vous » aurez le combisme napoléonien qui continue de nous » faire gaver de millions l'Eglise romaine, ennemie » acharnée de notre démocratie, pour permettre à quel- » ques ronds-de-cuir de s'amuser à de ridicules et inef- » ficaces persécutions financières sur les curés du Pape, » qui ne sauront pas être en même temps les bons curés » de M. Combes. »

Nous laissons à M. Clemenceau son jugement sur l'Eglise catholique, qu'il aime mieux appeler romaine : Quant à son jugement sur le projet de M. Combes, c'est le nôtre, ce sera celui de tous ceux qui ne s'arrêtant pas aux mots, vont aux choses. Ce projet n'est ni le Concordat ni la séparation. Qu'est-il donc? Il est l'hypocrisie de la séparation, entourée de bribes du Concordat.

M. Combes renonce pour l'Etat à toute participation à la constitution de l'établissement ecclésiastique et à la formation de son personnel, et c'est un grand point. Lorsque M. Clemenceau, parle des « inconvénients de la liberté », il y fait sans doute allusion. Mais après avoir rendu à l'Eglise son indépendance morale, M. Combes s'applique et s'ingénie à la remettre sous la dépendance matérielle de l'Etat. Le fait-il avec une « cervelle de vieux curé? » Nous estimons mieux les vieux curés.

On reconnaît, dans son projet, l'inspiration d'une bureaucratie mesquine et taquine, qui cherche à survivre au Concordat détruit, et qui ne peut le faire, en effet, que par la mesquinerie et pour la taquinerie. M. Clemenceau a parlé des « ronds-de-cuir » ; il a eu raison. Le projet de M. Combes est la dernière carte des « ronds-de-cuir ».

Le grand journal libéral fait ensuite ressortir que M. Combes met les édifices religieux à la merci des caprices d'un maire ou d'un préfet. Il estime aussi que les Unions d'associations restreintes aux limites d'un département ne permettent pas à l'Eglise de s'organiser pour vivre. Et il conclut :

Si on nous dit : vous voules donc cette séparation sans précautions et sans garanties d'aucune sorte? Nous répondrons que nous ne voulons pas de la séparation du tout, parce qu'il n'y a, dans aucun des divers projets déposés jusqu'à ce jour, ni précautions ni garanties qui ne portent atteinte à l'existence même de l'Eglise et au fonctionnement régulier du culte.

Au fond de tous ces projets, on aperçoit la double déchéance, la double impuissance de l'Eglise et de l'Etat, amoindris tous les deux, mais toujours aux prises, sans aucune institution de conciliation ou d'arbitrage pour empêcher entre eux les conflits de naître ou pour les apaiser.

On aperçoit le trouble des consciences et la guerre religieuse. Mais jamais encore, il faut l'avouer, on n'avait aperçu ces conséquences d'une manière plus évidente qu'à travers le projet déloyal et sectaire dont M. Combes vient de faire part à la commission.

LA DÉPOUILLE DU PRÉSIDENT KRUGER

La Haye, 1er novembre. — La dépouille mortelle du président Kruger a été exhumée hier du cimetière de La Haye, en vue de son transport dans l'Afrique du Sud. Trois parents du président ont accompagné le cercueil jusqu'à Rotterdam. Au cimetière, les derniers honneurs ont été rendus par l'ex-vice-consul de l'ancienne République du Transvaal, le secrétaire de l'Association sud-africaine, plusieurs anciens fonctionnaires transvaaliens et M. Monseer, conseiller d'Etat et ami de feu Kruger.

Des couronnes, envoyées par la reine, le prince consort et l'ex-président Steijn, ont été déposées sur le cercueil. La foule était peu nombreuse, et seules quelques personnes ont suivi le char funèbre.

Rotterdam, 1er novembre. — La dépouille mortelle du président Kruger est arrivée ici hier après-midi. Une foule énorme suivait le char funèbre, mais la démonstration n'a eu aucun caractère officiel. Le cercueil, recouvert du drapeau de l'ancienne République du Transvaal, a été placé dans une chapelle ardente à bord du *Batavier-VI*, en présence d'une foule considérable. Le docteur Leyds a ensuite déposé sur le cercueil une couronne portant les mots : « A mon président ». Parmi les personnes ayant pris place à bord du *Batavier-VI*, se trouvent le docteur Leyds, M. Middelberg, ancien directeur des chemins de fer néerlandais de l'Afrique du Sud, et le docteur Hymans, qui était le médecin de M. Kruger. Le steamer, ayant son drapeau en berne, a levé l'ancre à cinq heures. La foule a salué respectueusement.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN ITALIE

La politique de M. Giolitti. — De M. Giolitti à M. Deschanel. — La séparation prochaine et le « Protectorat ». Une étude définitive sur le protectorat : Inscription tombale ou consécration juridique ? — Le devoir du parti républicain.

Rome, le 26 octobre 1904.

Le parti socialiste italien vient de remporter une victoire : il s'en vante du moins d'une façon bruyante où perce le dépit. Croyant le gouvernement décidé à différer les élections jusqu'à l'époque du renouvellement légal du Parlement, le groupe socialiste parlementaire avait sommé M. Giolitti de consulter le pays. M. Giolitti, pensait-on, se ferait un point d'honneur de résister à ces injonctions. L'on aurait ainsi un prétexte pour justifier l'« obstruction » violente des travaux législatifs. Cette agitation servirait de prélude et de préparatifs à la période électorale, au grand profit des partis extrêmes.

Mais M. Giolitti, tranquillement, s'est conformé à la coutume de ne point laisser une Chambre italienne mourir de sa belle mort. Ses adversaires n'étaient point prêts. Il l'était, lui, ou croyait l'être. Tout de suite, les premiers événements ont paru justifier l'optimisme de cet homme d'Etat. Les trois partis — dits « partis populaires » — radical, républicain et socialiste, se sont divisés. Le parti républicain, qui, en Italie, vit — ou se meurt — de formules vieillottes, sortira de la bagarre réduit à rien : il n'arbore guère comme programme que des revendications politiques, pimentées d'un anticléricalisme inepte. En Italie, comme chez nous, un parti qui ne va pas au cœur des problèmes sociaux, est un parti condamné à disparaître. Le parti radical accentue son évolution vers le ministère. Quant au parti socialiste, il est travaillé profondément par des tendances divergentes. Une élite, de plus en plus vigoureuse, se dégage des formules catastrophiques de Karl Marx : c'est le réformisme à la Bernstein et à la Millerand que professe Turati. Ferri qui, naguère, représentait la faction la plus violente, est aujourd'hui le chef nominal du socialisme italien. Mais, bien qu'il n'ait pas atténué son programe de la « lutte des classes », bien qu'il préconise la « révolution » comme le pivot du mouvement socialiste, il est déjà débordé. L'« anarcoïdisme » bouillonne à l'extreme-gauche des troupes socialistes. Toute cette fermentation n'empêchera point le parti socialiste de grossir dans la Chambre nouvelle : M. Giolitti, qui ne perd de vue aucun de ces phénomènes — et qui les provoque sous main — se promet bien d'utiliser les désagrégations inévitables.

Cependant, au sein du parti constitutionnel, une sourde irritation gronde, dit-on, contre le chef du ministère. Ce n'est point, certes, que les candidatures ministérielles fassent défaut ! Elles surabondent ! Et le *Popolo romano* se plaint, ce matin, avec effarement, qu'en dehors des socialistes (les républicains proprement dits ne comptent plus) la frondaison des candidatures ministérielles devienne par trop touffue: une vraie végétation tropicale ! Mais M. Giolitti feint d'abdiquer devant les candidatures socialistes. Plusieurs de ses partisans succombent, qui eussent triomphé si M. Giolitti avait pratiqué, à leur profit, ses méthodes électorales accoutumées. Pourquoi cette abstention du chef du gouvernement? Craint-il une « Chambre introuvable » ? A-t-il vraiment redouté — comme il le laisse répéter — la grève générale des employés des chemins de fer ? Ou plutôt, l'homme au sourire de sphinx ne veut-il pas hâter le déclassement et la transformation des partis ?

M. Giolitti par une intuition d'homme de gouvernement, plus encore que par une conviction personnelle, a compris l'urgence d'une politique sociale. Son point d'appui, il le cherchera surtout dans le parti radical. Quand il prit le pouvoir, voici un an environ, il tâcha d'abord de former un cabinet où seraient entrés et Sacchi, le chef des radicaux, et Turati, le protagoniste des socialistes réformistes. L'heure n'était pas venue : M. Giolitti s'orienta provisoirement à droite. Mais il a la persuasion que ses destinées ministérielles ne sont pas limitées à une législature, et, par étapes, il acheminera la politique italienne à cette évolution radicale.

Nous n'aurons pas le mauvais goût de présenter M. Giolitti comme un modèle au parti républicain français. M. Giolitti, après tout, c'est l'opportunisme intelligent — mais l'opportunisme tout de même. L'intérêt politique le guide, bien plus qu'une préoccupation sérieuse de résoudre les problèmes sociaux. Toutefois, ce que ce fin politique accomplit par une exacte appréciation des forces vraies, pourquoi le parti républicain français ne le ferait-il pas par un sentiment très vif du devoir civique et de l'intérêt national ? Les vrais conservateurs de l'ordre social sont ceux qui préconisent et provoquent à temps les réformes indispensables et les progrès nécessaires. M. Deschanel n'avait point tort en cette partie de son éloquent discours...

Et, puisque les partis, comme les gouvernements, doivent prévoir les problèmes qui se poseront demain, disons tout de suite que M. Deschanel a parlé en politique véritable quand il a séparé la question du Concordat et celle de nos relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Laissons de côté l'opportunité qu'il y avait à tendre la main aux partisans de la rupture. L'Histoire dira s'il ne valait pas mieux laisser l'exclusive responsabilité de la rupture du Concordat aux gens qui font de cette rupture le prélude d'une guerre religieuse inexpiable. Mais il est manifeste que, demain, le ministère modéré pourra et devra tout d'abord rétablir avec le Saint-Siège des relations cordiales, même s'il ne se croyait pas en mesure de passer un nouveau Concordat.

Une étude que la *Civiltà cattolica* publiera vendredi prochain, rendra sensible la justesse de cette thèse. Une plume — dont le caractère autorisé ne se dissimule guère — y traite de notre Protectorat. Avec documents à l'appui, l'auteur montre comment en Orient, notre Protectorat n'est pas engendré par les « capitulations » avec la Turquie. L'Autriche, la Russie, et même l'Angleterre, ont passé avec la Sublime-Porte des conventions au moins aussi favorables que les nôtres. Mais le Saint-Siège, à raison de la collaboration traditionnelle de la France avec l'Eglise, oblige le clergé et les religieux de toute nationalité de recourir aux seuls représentants de la France. Cette intervention du Saint-Siège est nécessairement suspendue durant cette période de guerre diplomatique. Que cette abstention forcée se prolonge, et le Protectorat mourra de lui-même. La France descendra, dans le Levant, au niveau des autres puissances. En Chine, notre situation juridique est meilleure. Le traité de Tien-Tsin assure à la France seule le droit de protéger tous les chrétiens. Mais cette prérogative est entamée, déjà, par les traités particuliers moyennant lesquels chaque puissance évoque à elle la protection de ses nationaux. Ici, encore, l'Eglise corrige les atteintes que nous portent les combinaisons des diplomates, et les missionnaires catholiques se conforment à ces prescriptions rigoureuses, au bénéfice de notre pays.

C'est cette « plus grande France » qui germe en Orient et qui étend par toute la Chine son influence et son prestige, c'est cet héritage séculaire qui demande pour être conservé des relations cordiales avec le Saint-Siège.

L'étude de la *Civiltà cattolica* reconnaît et consacre — avec une clarté qui n'avait pas encore été atteinte, le Protectorat français. Faudrait-il y voir une inscription tombale ? ou bien le parti républicain parviendra-t-il à sauver la France des fautes du parti maçonnique ? Telle est la question.

Et c'est une raison de plus pour que le parti républicain s'efforce de ressaisir toutes les forces vives de notre pays...

LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

On est d'accord que, pour combattre le fléau, ce n'est pas trop de toutes les forces : l'école, l'église, le journal, le sanatorium ont un rôle spécial à remplir.

Dans une école bâtie et tenue d'après les règles de l'hygiène, le maître doit enseigner l'amour de l'air pur et la plus grande propreté personnelle. *L'église doit être ventilée, ventilée souvent, ventilée avec soin.* L'évêque de Fano a proposé aux curés de son diocèse les règles suivantes : faire nettoyer le pavé du temple avec de la sciure de bois imprégnée d'une forte solution de sublimé, surtout après les cérémonies du dimanche et des fêtes, faire hebdomadairement un nettoyage extraordinaire des chaises et des confessionnaux avec un linge imbibé d'une solution antiseptique, faire la lessive des grilles des confessionnaux et les frotter jusqu'à ce qu'elles reluisent.

LES

FRANCS-MAÇONS DÉLATEURS

NOUVEAUX SCANDALES

Les listes de Mollin-Vadécart

Paris, 1er novembre. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier en dernière heure, le *Gaulois* publie la liste des officiers qui, ainsi que l'écrivait le capitaine Mollin au F∴ Vadecart, ont été éliminés du tableau de concours pour la Légion d'honneur, bien que « réunissant toutes les conditions d'ancienneté et de notes militaires pour être maintenus », et la liste des officiers qui, bien que « ne représentant pas les conditions d'ancienneté suffisante » ont été maintenus sur la recommandation du F∴ Vadecart :

OFFICIERS ÉLIMINÉS

Macqueron, état-major du 1er corps, à Lille, ancien officier d'ordonnance du général Courbassier. Mesnard, 54e de ligne, Compiègne. De Lacger-Campieg, 72e de ligne, Amiens. Bonne, 67e de ligne, Soissons. De Richard d'Ivry, 67e de ligne, Soissons. Besseyre des Horts 117e de ligne, Le Mans. Gate, 108e de ligne, Paris. Laroche, 102e de ligne, Paris. Pelyst de Mercourt, 115e de ligne, Mamers. De Bonaventure, 124e de ligne, Laval. Boudet de Puymaigre, état-major de la 10e division, Paris. Pinoteau, officier d'ordonnance, 17e brigade, Auxerre. Dussurnier de Fontbrune, 18e bataillon de chasseurs, Stenay. Lebeurrier, 94e de ligne, Bar-le-Duc. De la Grange, 27e de ligne, Dijon. Lefebvre, 147e de ligne, Sedan. Mougin, 94e de ligne, Bar-le-Duc. Chapus, 40e de ligne, Nîmes. De Saint-André 58e de ligne, Avignon. Valette d'Osia, officier d'ordonnance, 25e brigade, Lons-le-Saunier. Vautier, à l'état-major du gouverneur d'Epinal. Viriot, 152e de ligne, Epinal. Ferté, à l'état-major de la 38e division, Bayonne. De Bélaine, 21e de ligne, Langres. Rimaud, à l'état-major du 7e corps, Besançon. Le Roy Ladaric, 25e bataillon de chasseurs, Epernay. Krantz, 149e de ligne, Epinal. Rouget, 146e de ligne, Epinal. Bardot, 85e de ligne, Cosne. De Chalaim, 16e de ligne, Auxonne. Mourey, 10e de ligne, Cosne. Seymour-Thivier, 90e de ligne, Châteauroux. Magnan, 66e de ligne, Tours. De Nouailles, à l'état-major du 17e corps, Toulouse. Dumay, 66e de ligne, Tours. Cigna, 135e de ligne, Angers. Goulard, 125e de ligne, Poitiers. De Saint-Cyr, 41e de ligne, Rennes. Jouin 115e de ligne, Mamers. D'Arnal de Serres, 71e de ligne, Saint-Brieuc. Graux, 41e de ligne, Rennes. Grandin de l'Eprevier, 25e de ligne, Cherbourg. Rousseau, 93e de ligne, La Roche-sur-Yon. Le Texier, 93e de ligne, La Roche-sur-Yon. Leblanc, 76e de ligne, Limoges. Janson, 92e de ligne, Clermont-Ferrand. De Richard d'Ivry, officier d'ordonnance, 53e brigade, Annecy. Lansé, à l'état-major du 14e corps, Lyon. Rochard, officier d'ordonnance, 26e division, Chambéry. De Gardanne 58e de ligne, Avignon. Hebmann, 58e de ligne, Avignon. Boubée, 12e de ligne, Montpellier. Charré, 9e de ligne, Agen. Méry de la Canorgue, 23e bataillon de chasseurs, Grasse. De Bellerive, 11e de ligne, Montauban. Tetefort, 34e de ligne, Mont-de-Marsan. Kling, 27e de ligne, Dijon. Chaplet, 53e de ligne, Tarbes. Leroux à l'état-major du 20e corps, Nancy. Souverain, 156e de ligne, Toul. Debeugny, 1er bataillon de chasseurs, Troyes.

OFFICIERS MAINTENUS

Nogue, anciennement au 125e (Poitiers), actuellement en Tunisie. Boniface, 46e d'infanterie, Lille. Martin, 150e d'infanterie, Saint-Denis. Robert, 54e d'infanterie, Compiègne. Duflot, 119e d'infanterie, Courbevoie. Leduc, 115e d'infanterie, Mamers. Vignolet, 89e d'infant., Paris. Rodière, 131e d'infanterie, Orléans. Esbach, 162e d'infanterie, Verdun. Perron, 21e d'infanterie, Langres. Quintard, 93e d'infanterie, La Roche-sur-Yon. Harroet, 80e d'infanterie Tuile. Malapert, 63e d'infanterie, Limoges. Bordes, 150e d'infanterie, Saint-Mihiel. Dufontaine 14e bataillon de chasseurs, Grenoble. Lachat, 75e d'inf., Romans. Thooris, 108e d'infanterie, Lyon. Brun-Larochette, 122e d'infanterie, Montpellier. Beaux, 17e d'inf., Béziers. Artome, 88e d'infanterie, Auch. François, 88e d'infanterie, Auch. Lacoste, 18e d'infanterie, Pau. Rauscher, 26e d'infanterie, Nancy. Bataille, services géographiques, Paris. Pécoul, 58e d'infanterie, Avignon. Barraud, Ecole de Saint-Cyr.

D'où il résulte que certains officiers ont été maintenus illégalement sur le tableau de la Légion d'honneur, en raison de leurs opinions républicaines, et que d'autres, au contraire, ont été éliminés non moins illégalement, parce que le service d'espionnage les taxait de « réactionnaires ».

Il reste aux officiers ainsi lésés dans leurs droits, comme le reconnaît le ministère de la guerre lui-même, à s'adresser individuellement au Conseil d'Etat pour être rétablis d'office sur le tableau et pour recevoir toutes les compensations stipulées par la loi.

Une vaste police. — Deux bordereaux et deux lettres

Enfin, à la date du 8 mars 1902, le capitaine Mollin adresse au F∴ Vadecard une lettre accompagnant un bordereau de commandants susceptibles d'être affectés à un service d'état-major.

Voici d'abord cette lettre, qui porte le timbre du Grand-Orient avec la date « 10 mars 1902 » :

T∴ C∴ F∴ Vadecard,

Ci-joint, je vous envoie une liste de commandants brevetés, devant par conséquent être, à bref délai, affectés à un service d'état-major et sur lesquels nous n'avons aucun renseignement.

En nous en procurant, vous nous donnerez le moyen de classer dans les états-majors importants et agréables, ceux qui seraient par hasard républicains, et au contraire de classer les autres dans les endroits comme Gap, Briançon et autres lieux de plaisance analogues.

Si vous le voulez bien, *ce ne sera là que le commencement d'un travail très vaste que nous avons l'intention de faire sur l'état-major tout entier.* En dans ce but, je